

## **ATELIER 1 : CREER UNE AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE**

*Disposer d'une agence locale de l'énergie sur son territoire est un atout pour développer des actions concrètes associant et visant les acteurs du territoire. Ces organisations sont emblématiques de nouvelles formes d'action publique qui se développent en France et en Europe. Des villes, des intercommunalités, des départements envisagent de créer de telles agences.*

### **Nom du projet :**

*Agence Locale de l'Énergie de l'agglomération bordelaise*

### **Historique**

Un premier projet d'agence locale de l'énergie (ALE) a été envisagé par l'ADEME et l'association CREAQ (Centre Régional d'Ecoénergétique d'Aquitaine), qui anime un Espace Info Energie. Ce projet n'a pas abouti, mais la création d'une ALE a été retenue par la Communauté Urbaine de Bordeaux dans sa Charte pour l'Environnement vers le Développement Durable, votée en 2004. En 2005, a été créée une vice-présidence à la maîtrise de l'énergie et à la démarche HQE, qui a permis un portage politique du projet.

### **Objectifs du projet**

L'objectif du projet est de mettre en place une Agence Locale de l'Énergie, structure associative et outil mutualisé et fédérateur, afin de développer une dynamique locale de maîtrise des consommations énergétiques et de promotion des énergies renouvelables.

Les missions de l'agence sont de déterminer et de mettre en oeuvre une politique territoriale de l'énergie, en particulier d'inciter les collectivités locales et les entreprises à mettre en place des actions sur ce thème et de leur apporter un soutien technique jusqu'au suivi et à l'évaluation des projets.

### **Actions réalisées / en cours / programmées**

La première étape du projet consistait à participer à l'appel à projet européen « Intelligent Energy Europe » qui facilite la création de ce type de structure au travers d'un financement sur les 3 premières années de fonctionnement de l'agence. Une candidature présentant le projet et le programme de travail envisagé a été déposée en janvier 2006 conjointement avec les villes de Latina (Italie), Murcia (Espagne), Porto (Portugal) et Riga (Lettonie).

Parallèlement, des rencontres ont été organisées avec différents acteurs locaux en vue d'établir des partenariats, définir clairement un projet commun et en assurer le financement.

La candidature ayant été retenue par la Commission européenne, les prochaines étapes sont la signature du contrat européen, l'officialisation des partenariats locaux et la création de la structure : dépôt des statuts associatifs, recrutement du personnel, intégration des locaux et démarrage de l'activité.

## Organisation méthodologique

Au sein de la Communauté urbaine de Bordeaux, initiatrice du projet, un chargé de mission a été recruté et désigné pour piloter ce projet. En complément, un partenariat avec l'Université de Bordeaux a été établi pour permettre la contribution d'un enseignant chercheur, partenaire du chargé de mission, notamment pour l'élaboration du programme de travail, le dimensionnement de la structure et la réponse à l'appel à projet européen.

La démarche du projet était dans un premier temps d'identifier les partenariats potentiels afin de leur présenter le projet et les inviter à y participer activement.

Le programme de travail a ainsi pu être établi en collaboration avec les futurs membres fondateurs de l'Agence avec l'appui d'un réseau d'autres ALE françaises existantes, notamment l'ADUHME de Clermont Ferrand.

## Partenaires

- Communauté Urbaine de Bordeaux, porteur du projet et membre fondateur de l'ALE
- Conseil Régional d'Aquitaine, membre fondateur de l'ALE
- Conseil Général de la Gironde, membre fondateur de l'ALE
- ADEME, soutien technique et financier
- ADUHME et Energie Cités, soutien technique notamment pour l'élaboration du dossier européen

---

## Pour aller plus loin

<http://www.federation-flame.org/>

Laure CURVALE : [laure.curvale@laposte.net](mailto:laure.curvale@laposte.net)